

**LA TRANSITION POLITIQUE EN MAURITANIE:
BILAN ET PERSPECTIVES**

Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53 – 24 avril 2006

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	i
I. LE COUP ET SES RAISONS	1
A. LA JOURNÉE DU 3 AOÛT 2005: LES MILITAIRES COMME TOUJOURS.....	1
B. UN RÉGIME FINISSANT.....	2
C. L'ATTAQUE DE LEMGHEITY	5
II. UNE RÉVOLUTION DE PALAIS POUR CHANGER QUOI?.....	7
A. LES NOUVEAUX MAÎTRES	7
B. PREMIÈRES RÉACTIONS ET PREMIERS ARBITRAGES	8
C. LES DOSSIERS QUE LE POUVOIR DE TRANSITION NE DEVRAIT PAS NEGLIGER	13
III. RÉACTIONS INTERNATIONALES ET IMPLICATIONS RÉGIONALES	15
IV. CONCLUSION	17
ANNEXES	
A. CARTE DE LA MAURITANIE	19

LA TRANSITION POLITIQUE EN MAURITANIE: BILAN ET PERSPECTIVES

SYNTHÈSE

Le 3 août 2005, une junte menée par Ely Ould Mohamed Vall, directeur général de la Sûreté nationale, et Mohamed Ould Abdel Aziz, commandant du bataillon de la sécurité présidentielle (BASEP), s'est emparée du pouvoir en République Islamique de Mauritanie. Ce coup d'état répond à l'impopularité croissante et au manque de légitimité du régime déchu, et manifeste une volonté de rompre avec le passé. Pourtant, les personnalités impliquées dans le coup ainsi que la méthode utilisée s'inscrivent dans la continuité. Les nouveaux dirigeants devront démontrer que les changements l'emportent sur le statu quo et qu'ils respectent l'état de droit. La communauté internationale qui a, dans un premier temps, émis des objections de pure forme à l'encontre du coup d'état, a rapidement accepté le nouveau gouvernement. Elle devra maintenant l'inciter à tenir ses engagements, en particulier sur la transition démocratique et le calendrier de sa mise en œuvre.

Les dirigeants du Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) ont justifié le coup d'état par la volonté "de mettre fin aux pratiques totalitaires du régime" qui ont "engendré une dérive dangereuse pour l'avenir du pays". Ils se sont engagés à "créer les conditions favorables d'un jeu démocratique ouvert et transparent sur lequel la société civile et les acteurs politiques auront à se prononcer librement". Toutefois, certaines contradictions pourraient faire obstacle à ces volontés affichées.

Les Mauritaniens ne veulent plus d'un système dans lequel les postes sont attribués selon des préférences tribales, un clientélisme qui avait atteint un niveau inédit sous le régime d'Ould Taya. Or le nouvel homme fort du gouvernement et certains autres putschistes étaient déjà au cœur de l'ancien pouvoir. Il est probable qu'ils préféreront tout simplement tourner la page plutôt que d'enquêter sur les pratiques du régime déchu et de réparer les injustices. Le fait qu'Ould Mohamed Vall et Ould Abdel Aziz appartiennent au même groupe tribal, lequel jouissait d'une position avantageuse sous l'ancien régime, pousse à s'interroger sur la volonté affichée du nouveau gouvernement de rompre avec le clientélisme de son prédécesseur, et pourrait porter les germes d'éventuelles tensions.

Les autorités de transition se sont engagées à remettre le pouvoir à des institutions légitimes dans des délais raisonnables : un référendum constitutionnel est prévu le 26 juin 2006, des élections municipales et législatives le 19 novembre 2006, et des élections sénatoriales et présidentielles le 11 mars 2007. Durant ses premiers mois au pouvoir, le gouvernement transitoire a connu une évolution favorable. Les autorités consultent régulièrement les partis politiques. Le calendrier électoral n'est ni trop court (ce qui empêcherait les partis politiques de s'organiser) ni trop long. Et le gouvernement a rapidement mis en place une commission électorale (CENI) dont l'indépendance n'est pas contestée. Néanmoins, certaines mesures demeurent essentielles:

- En attendant l'élection d'un nouveau parlement, le gouvernement doit éviter les décisions unilatérales et mettre en place un cadre de concertation régulière entre le pouvoir et les principaux partis politiques. De même, la commission électorale doit consulter les partis de façon plus systématique, consultation qui aurait été souhaitable lors de la mise sur pied des commissions électorales régionales et départementales.
- Les autorités doivent lutter contre la corruption endémique et l'extrême concentration des richesses entre quelques groupes oligarchiques dont les attaches sont à la fois économiques, politiques et sécuritaires. Les rivalités entre ces groupes seront certainement attisées par l'émergence de revenus liés à l'exploitation pétrolière, qui doit débiter au cours de l'année. Le régime a déjà pris quelques mesures contre la corruption (création de l'Inspection générale de l'État, ratification de conventions internationales, enquête sur l'ancien ministre du pétrole). Mais il doit encore garantir que les lois encadrant l'attribution de marchés publics soient respectées, remettre en cause le monopole d'importation et/ou de distribution de certains produits par des groupes privés, et mener une lutte systématique contre le trafic, notamment de cigarettes, mené dans la partie nord du pays par le grand banditisme. De manière générale, le nouveau régime devra encourager l'établissement de l'état

de droit. Il s'agit de réformes en profondeur délicates à mettre en œuvre. Il semble évident que le pouvoir ne pourra les achever durant le temps limité de la transition mais il doit tout du moins, en étroite concertation avec les forces politiques, engager le pays sur cette voie. Les autorités de transition, dont le numéro un et le numéro deux sont apparentés à l'un des groupes oligarchiques, doivent notamment éviter tout favoritisme.

- Le nouveau gouvernement, bien qu'il ne possède ni la légitimité ni l'autorité nécessaires pour enquêter ou juger les exactions du régime précédent, doit apaiser les tensions ethniques. Le discours parfois ambigu des nouveaux dirigeants concernant l'expulsion de près de 100000 noirs africains vers le Sénégal et le Mali en 1989/1991 reprend trop souvent le discours officiel de la période Taya. Certaines communautés touchées par ces événements

attendent, à défaut de réparation, au moins la reconnaissance des préjudices et souffrances qu'elles ont subis.

La communauté internationale devra, pendant cette période de fragilité institutionnelle, contribuer à la stabilité du pays en maintenant les coopérations en cours et les programmes d'aide. Elle devra appuyer les efforts pour une transition réussie, notamment en renforçant l'indépendance de la commission électorale en la dotant d'une aide matérielle et technique. Surtout, elle doit clairement exiger du nouveau pouvoir le plein respect de ses engagements. Un coup d'état est un événement inquiétant, particulièrement dans une région où la prise du pouvoir par la force est fréquente. Le passage à la démocratie et à l'état de droit dans des délais acceptables est de l'intérêt de tous.

Le Caire/Bruxelles, le 24 avril 2006

LA TRANSITION POLITIQUE EN MAURITANIE: BILAN ET PERSPECTIVES

I. LE COUP ET SES RAISONS

A. LA JOURNÉE DU 3 AOÛT 2005: LES MILITAIRES COMME TOUJOURS

A 5 heures du matin, des militaires se déploient dans la ville de Nouakchott. Ils se rendent rapidement maître de la présidence, de l'État-Major des armées, de la radio-télévision nationale, de l'aéroport international où ils arrêtent les vols civils et se déploient aux principaux carrefours de la ville avec des armes lourdes. Des batteries anti-aériennes sont disposées pour parer à une éventuelle attaque et la frontière avec le Sénégal est provisoirement fermée. Président Ould Taya se trouve en Arabie Saoudite où il s'est rendu quelques jours auparavant pour assister aux obsèques du roi Fahd. Des hommes clés du dispositif militaires sont mis aux arrêts: le Colonel El Arbi Ould Jeddeïn (chef d'État-Major de l'Armée Nationale), le Colonel Aïnina Ould Eyih (chef d'État-Major de la Garde Nationale), le Colonel Sidi Ould Riha (chef d'État-Major de la Gendarmerie Nationale), ainsi que le Colonel Sidi Mohamed Ould Vayda du deuxième Bataillon Blindé.

A 10h15, quelques tirs d'armes lourdes sont entendus dans la capitale mauritanienne, les seuls de ce putsch, qui se révéleront de simples tirs de sommation. Très tôt, les noms des deux leaders de la junte¹ circulent. Il s'agit d'Ely Ould Mohamed Vall, le Directeur Général de la Sûreté Nationale (DGSN),² et Mohamed Ould Abdel Aziz, le Commandant du Bataillon de la Sécurité Présidentielle (BASEP), une unité d'élite, sorte de garde prétorienne, basée au centre

¹ Outre les colonels Ely Ould Mohamed Vall et Mohamed Ould Abdel Aziz, la junte est également constituée par les Colonels Ould Ghazouani (chef du renseignement militaire), Abderrahmane Ould Boubacar (adjoint au chef d'État-Major des armées), Mohamed Ould Abdi (aide de camp d'Ould Taya), Mohamed Ould Mohamed Znagui (commandant de la sixième région militaire), Sogho Alassane (Garde nationale), Ahmed Ould Bekrine, Alioune Ould Soueilim, Ghoulam Ould Mohamed, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Sidi Mohamed Ould Cheikh El Alem, Mohamed Ould Meguett, Taleb Moustapha Ould Cheikh, Mohamed Cheikh Ould Mohamed Lemine, Negri Felix, Kane Hamedine, Ahmed Ould Ameine et le Capitaine de vaisseau Isselkou Ould Cheikh El Wely.

² Service de police et de renseignement.

de Nouakchott. Ces deux colonels étaient des hommes de confiance du Président, membres du premier cercle du pouvoir. Ils appartiennent au même ensemble tribal, les Ouled Bou Sba, et sont cousins germains.

En début d'après-midi, un communiqué du tout nouveau Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) annonce que le coup d'État a réussi. Ce communiqué justifie le putsch par les multiples dérives du régime Ould Taya et les risques qu'elles faisaient courir au pays, allusion à la politique de lutte contre le terrorisme qui a permis de justifier une mise au pas de toute opposition et des atteintes répétées aux droits de l'homme. Le communiqué engage la junte "devant le peuple mauritanien à créer les conditions favorables d'un jeu démocratique ouvert et transparent sur lequel la société civile et les acteurs politiques auront à se prononcer librement" et à ne pas "exercer le pouvoir au-delà d'une période de deux ans, jugée indispensable pour la préparation et la mise en place de véritables institutions démocratiques".³

Loin d'être une nouveauté, le coup d'état s'est imposé comme mode de changement privilégié. En 1978, une junte, le Comité Militaire de Redressement National (CMRN),⁴ a déposé Mokhtar Ould Daddah et mis fin au régime civil qu'il présidait (1960-1978).⁵ Après quelques mois de flottement,⁶ un homme fort s'impose, le Lieutenant-Colonel Mohamed Khouna Ould Haïdallah, qui sera à son tour victime d'un coup d'État en décembre 1984, organisé par le Colonel Ould Taya, son chef d'État major. Ces deux coups d'État se sont déroulés sans effusion de sang et le nouveau pouvoir s'engage à chaque reprise à (r)établir la démocratie. Ainsi, depuis le coup d'État de 1978, la génération d'officiers du CMRN est restée au pouvoir. La dernière élection présidentielle en novembre 2003 a opposé deux militaires, Ould Taya et Ould Haïdallah. Ould Taya s'est entouré de personnes de

³ Voir Communiqué du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, le 3 août, 2005.

⁴ Qui sera transformé pendant le période Haïdallah (1979-1984) en Comité Militaire de Salut National (CMSN).

⁵ Voir Ph. Marchesin, *Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie* (Paris, 1992).

⁶ Durant lesquels les Lieutenants-Colonels Mustapha Ould Mohamed Saleck et Ahmed Ould Bouceif dirigeront chacun quelques mois le pays.

confiance issues de ce cercle. Ely Ould Mohamed Vall était à ses côtés lors du putsch de 1984.

Conscient qu'un coup d'État ne pouvait émaner que de l'appareil militaire, Ould Taya avait restructuré l'armée nationale. Trois bataillons d'élite – le BASEP de Nouakchott, le bataillon de Fusiliers Marins (FUMA) et le Bataillon de Commando parachutiste – formaient la garde prétorienne. Le reste de l'armée était notoirement sous-entraîné et sous-équipé. De plus, la politique de promotion interne a conduit à une sur-représentation des officiers de la tribu des Smassid et de quelques autres tribus fidèles à l'ex-président, provoquant un mécontentement interne considérable.⁷ La tentative de coup d'État de 1987 avait conduit à l'épuration de nombreux officiers négro-africains;⁸ celle de 2003 (initiée par des officiers, dont certains exclus de l'armée) avait accentué la méfiance du pouvoir à l'égard de nombreux officiers jugés peu fiables.

B. UN RÉGIME FINISSANT

Le Colonel Ould Taya a pallié son déficit de légitimité à travers divers procédés. Peu après son arrivée au pouvoir en 1984, il est confronté à une forte revendication de la communauté négro-africaine.⁹ En 1987, les services de

sécurités mauritaniens révèlent la préparation d'un putsch fomenté par des officiers négro-africains, en majorité halpuularen. C'est le début d'une purge des officiers négro-africains dans l'armée¹⁰ et d'une tension extrême entre les communautés qui atteindra son point d'orgue avec les "événements" de 1989.¹¹ En effet, un accrochage frontalier entre éleveurs et agriculteurs dégenère en crise sénégal-mauritanienne en avril de cette même année. Pendant les deux années suivantes, le régime du Colonel Ould Taya expulsera près de 100,000 citoyens mauritaniens, membres de la communauté négro-africaine, qui perdront tous leurs biens.¹² Ce déchirement inter-communautaire, conjugué à un soutien à l'Irak de Saddam Hussein durant la première crise du Golfe, fragilisa le régime aussi bien auprès de son opinion publique que des alliés traditionnels du pays.

Le "tournant démocratique" de 1991-1992,¹³ malgré des avancées initiales, fut conçu comme un outil de légitimation d'un pouvoir complètement discrédité. Ayant réussi à faire croire à l'existence d'un régime démocratique auprès des institutions internationales et de ses principaux alliés, Ould Taya tentait de stabiliser son régime, à l'intérieur, par un clientélisme de plus en plus prononcé. S'appuyant sur une classe de représentants traditionnels et néo-traditionnels des différentes communautés, qui constituent le seul "corps intermédiaire" de la société

⁷ Voir "Crise dans l'armée", Nouakchott, Mauritanie, http://www.e-mauritanie.net/index_fr.php, 7 avril 2005.

⁸ Le 22 octobre 1987, les autorités mauritaniennes dénonçaient un complot impliquant des officiers négro-africains.

⁹ La population de la Mauritanie se divise en deux grands ensembles, les arabo-berbères et les négro-africains. Les arabo-berbères, appelés également Maures, se subdivisent en deux entités: les Beydan ("blancs") et les Haratine (anciens esclaves noirs affranchis, de culture arabe). Le terme négro-africain (on rencontre parfois le terme de négro-mauritanien) est le terme officiel qui englobe plusieurs groupes ethniques (Halpuularen, Soninké, Wolof et Bambara). Ce terme est aussi utilisé par ces populations pour se désigner elles-mêmes. Les statistiques démographiques représentant un enjeu politique en tant que tel, la répartition ethnique de la population est de ce fait assez mal connue et sujette à controverses. Voir K. Ignegongba, *Fécondité et ethnie en Mauritanie* (Paris, 1992). Cependant, les estimations de la population négro-africaine varient entre un quart et un tiers de la population. Les négro-africains, depuis 1966, dénoncent leur marginalisation au sein de la société en raison d'un système éducatif qui progressivement introduit l'arabe au détriment du français, ce qui handicape les négro-africains, traditionnellement plus francophones que les arabo-berbères. Ces réformes ont évidemment des incidences sur les parcours scolaires, l'octroi des bourses, l'accès au marché de l'emploi et en particulier le recrutement des fonctionnaires. De plus, la réforme foncière de 1983 avait créé un mécontentement dans cette population qui s'estimait lésée par les nouvelles règles. En 1986, paraît le Manifeste du négro-mauritanien opprimé, rédigé par des intellectuels négro-africains, qui dénonce un véritable "apartheid mauritanien". Voir à ce sujet "Rapport alternatif du Forum des

organisations nationales de défense des droits de l'homme (FONADH), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale", 65^{ème} session, 2-20 août 2004, Genève, ONU.

http://www.omct.org/pdf/general/2004/divers/mauritanie_rap_altern_pour_le_cerd_04_fr.pdf. Cette marginalisation est assez évidente lorsque l'on observe la composition des gouvernements mauritaniens successifs depuis l'indépendance: les ministres issus de ce groupe sont rarement plus de un ou deux, bien loin du poids démographique accordé à leur communauté. De plus, il y a très peu de grands hommes d'affaires ou d'entrepreneurs issus de ce groupe. Au sein de cet ensemble négro-africain, les Halpuularen, ethnie la plus nombreuse et la plus revendicative, fût particulièrement ciblée par les autorités. Voir O. Leservoiser, *La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gorgol* (Paris, 1994) et Ph. Marchesin, op. cit.

¹⁰ Voir "Mauritanie: 1986-1989, Contexte d'une crise, trois années d'emprisonnements politiques, de tortures et de process", Amnesty International, Paris, 1989.

¹¹ Nom généralement accordé à la crise entre le Sénégal et la Mauritanie, qui occasionna des tueries à Nouakchott et Dakar, ainsi que les expulsions réciproques des ressortissants. Cette crise fut suivie, en Mauritanie, par des règlements de compte contre la communauté négro-africaine, en particulier à Nouakchott, et dans les régions du Brakna et du Gorgol.

¹² Essentiellement au Sénégal et secondairement au Mali.

¹³ Une nouvelle constitution est approuvée par référendum en 1991, et les élections présidentielles et législatives ont lieu au début de l'année 1992.

mauritanienne,¹⁴ le président pouvait alors affronter les élections relativement sereinement. Néanmoins, le clientélisme et le tribalisme atteignent des niveaux critiques. Les principales conséquences sont les nominations sur des critères non méritocratiques dans la fonction publique, la généralisation des marchés alloués sans appels d'offre, les appels d'offres truqués, le détournement systématique de l'aide internationale, l'accès au crédit et la revente des sociétés privatisées aux seuls "amis" politiques et la corruption qui gangrène non seulement l'économie mais également l'administration. De plus, la base sociale (essentiellement beydan et haratin) sur laquelle il s'était appuyé au début du "tournant démocratique" s'est progressivement effritée. Le seul mode d'alliance au pouvoir était devenu l'intérêt, ce qui a considérablement fragilisé son régime.

Les élections présidentielles de 1992 furent entachées par des fraudes massives qui provoquent le boycott des élections suivantes par l'opposition emmenée par Ahmed Ould Daddah. Le pouvoir allait contribuer continuellement à déstabiliser l'opposition naissante déjà très divisée. Aux arrestations de leaders de l'opposition succédaient les interdictions de partis politiques.¹⁵ La justice ne fut jamais indépendante du pouvoir exécutif, les chambres (Assemblée Nationale et Sénat), constituées à plus de 70 pour cent d'élus du parti du chef de l'État,¹⁶ ne furent que des chambres d'enregistrement. Le régime gardait des réflexes sécuritaires et organisait régulièrement des vagues d'arrestations spectaculaires (islamistes en 1994, 2003, 2004, 2005, nationalistes arabes¹⁷ en 1987, 1995 et 2003). Ces arrestations étaient surtout destinées à museler toute forme de contestation ou d'opposition sous couvert de péril islamiste surévalué et de complots imaginaires.¹⁸ La torture et les arrestations extra-judiciaires restaient la norme de ce régime au large passif humanitaire.

¹⁴ C'est à dire sur certains leaders religieux (Cheikhs) ou les chefs traditionnels mais surtout sur des hommes d'affaires ou des fonctionnaires enrichis qui s'imposent comme les représentants des communautés auprès de ce pouvoir.

¹⁵ Voir la précieuse synthèse réalisée par un forum de mouvements d'opposition en exil et d'organisations des droits de l'homme, "Impasse politique et réflexes sécuritaires en Mauritanie. Comment fabriquer du terrorisme utile", Paris, 2005.

¹⁶ Le Parti Républicain Démocratique et Social (PRDS), créé en 1991.

¹⁷ Le nationalisme arabe en Mauritanie est essentiellement divisé en deux courants, les nasseristes et les baathistes. Ces courants sont particulièrement présents chez les Beydan éduqués, notamment dans la fonction publique et dans l'armée. Les différentes vagues d'arrestation ont été justifiées par le pouvoir sur la base "d'intelligence avec une puissance étrangère", en l'occurrence l'Irak ou la Libye.

¹⁸ Voir Crisis Group, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n°41, *Islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation Islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?*, 11 mai 2005.

Néanmoins, à Nouadhibou et Nouakchott, qui à elles deux représentent plus de 40 pour cent de la population mauritanienne, le pouvoir avait de plus en plus de mal à contrôler les élections de ces zones politiques où le clientélisme tribal ne suffisait pas à assurer des élections confortables.¹⁹ En 2001, le pouvoir subissait une défaite cuisante lors des élections municipales. Prévoyant, le pouvoir avait réformé les règles de désignation du maire de la Communauté urbaine de Nouakchott. Auparavant, le maire était élu grâce aux voix de la majorité des conseillers municipaux. Après cette réforme, le maire devait appartenir au parti politique ayant le plus de conseillers. Ce qui équivalait à dire, face à une opposition locale forte mais divisée en plusieurs partis, qu'il ne pouvait être issu que du PRDS. Cette élection prouvait à la fois la fragilité du pouvoir, mais également que, face à une défaite prévisible, il avait su mettre en place une stratégie de *containment* de l'opposition, qu'il contribuait par ailleurs à affaiblir par l'emprisonnement régulier de ses leaders et l'interdiction de partis.

Quant aux élections présidentielles, elles furent calamiteuses. Le principal opposant, Mohamed Khouna Ould Haïdallah, était arrêté la veille du scrutin sous prétexte d'un complot contre la sécurité de l'État, puis relâché le soir même pour que les élections ne soient pas annulées. Il allait être de nouveau arrêté deux jours après les présidentielles. Le pouvoir affirmait alors avoir découvert un document²⁰ lors de la perquisition au domicile de l'ex-président. Ce document aux origines plus que douteuses décrivait comment Ould Haïdallah s'apprêtait à prendre le pouvoir par la violence. En conséquence, la réélection d'Ould Taya a été, tant à l'étranger qu'au pays, fortement remise en cause.

Dans l'opinion publique, l'idée que ce blocage politique ne pouvait être dépassé que sur un mode énergique voire violent semble être devenue majoritaire vu l'impossibilité de changer le pouvoir par voie électorale. En outre, la tentative de coup d'État de juin 2003, malgré son échec, avait révélé la fragilité du régime.²¹

Le régime Ould Taya a contribué à affaiblir et à discréditer l'État. Malgré d'indéniables progrès économiques (croissance du PIB, constructions d'infrastructures), plus de 46 pour cent de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté²² et des réformes

¹⁹ Voir A. Antil, "Gérer des élections pluralistes dans le cadre d'une démocratie 'imposée'. L'exemple des élections d'octobre 2001 en Mauritanie", *L'Ouest Saharien*, n°4, Paris, 2004.

²⁰ Nommé Grab 1.

²¹ Entretien de Crisis Group avec Mohamed Fall Ould Oumère (Directeur de la rédaction de l'hebdomadaire *La Tribune*), Nouakchott, 29 mai 2004.

²² "La Mauritanie est classée 154^e pays sur 175 par rapport à l'indice de développement humain et 86^e sur 94 pays pour

de l'éducation mal maîtrisées ont conduit à un affaiblissement du niveau de l'éducation publique.²³ L'État disparaissait lentement au profit d'une redistribution clientéliste qui frustrait les nombreux laissés pour comptes de ce système quasi-mafieux.

Les ressources minières et halieutiques,²⁴ la revente des entreprises publiques, la distribution de monopoles d'importations et le long concubinage entre des élites économiques, politiques et militaires restreintes ont favorisé l'émergence de groupes oligarchiques. Quelques ensembles tribaux du Nord du pays ont particulièrement profité de cette concentration du capital, inédite dans le pays. Les Smassid, les Ouled Bou Sba, les Ouled Ghaylan ou encore les Idawali et les Rgeibat comptent dans leurs rangs les plus grands hommes d'affaires du pays. Dans un contexte où le chef de l'État est le sommet d'une pyramide politico-économique, un certain nombre de groupes oligarchiques,²⁵ aux attaches et aux connivences à la fois économiques, politiques et tribales, se sont ainsi développés dans la proximité du chef de l'État²⁶. La prochaine exploitation pétrolière²⁷, qui devrait rapporter à

l'indicateur de la pauvreté humaine... Cette situation perdure en dépit des progrès accomplis par la Mauritanie au plan macroéconomique, grâce aux politiques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les spécialistes au fait de l'évolution de l'économie mauritanienne notent cependant que de grandes tares plongent cette économie dans une profonde crise structurelle: développement du secteur tertiaire au détriment des secteurs primaires et secondaires; suite à la libéralisation de l'économie, constitution de monopoles dont l'activité principale est la distribution; disparition progressive des classes moyennes; la croissance n'a pas eu d'effet sur les masses les plus pauvres". Youssef Salami, "Économie mauritanienne: 46,3 pour cent de la population en dessous du seuil de pauvreté", *La Tribune*, Alger, 4 août 2005.

²³ Voir Crisis Group Rapport, op. cit., p. 13.

²⁴ Voir S. Gharbi, "Bienvenue aux investisseurs. La CnuCED a dressé un inventaire des atouts économiques du pays", *L'intelligent Jeune Afrique*, Paris, 6 février 2005.

²⁵ "Le système, c'est la Sainte Alliance entre les milieux d'affaires les plus riches et les plus influents et l'aristocratie militaire. Derrière le paravent des institutions démocratiques, c'est elle qui détient la réalité du pouvoir depuis 1978, qui contrôle la part la plus significative de l'économie du pays, qui distribue privilèges, prébendes et passe-droits, qui finance les campagnes électorales de Ould Taya et tire les ficelles des marionnettes politiques du PRDS. Les contours de l'alliance n'ont jamais été très nets, mais ses différents segments recoupent partiellement des groupes d'intérêts se réclamant de certains ensembles tribaux". Abdoulaye Cire Bâ, "La transition de tous les dangers", *Le Calame*, n°501, Nouakchott, 22 août 2005.

²⁶ Entretien avec Crisis Group d'un acteur de la vie économique, août 2005.

²⁷ Hormis la société australienne Woodside Petroleum, qui envisage une production de 75 000 barils par jour début 2006, la société espagnole REPSOL, la société française Total et la société chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) opèrent

la Mauritanie \$350 millions, pour un PIB actuel de \$1,1 milliards, a commencé à exacerber les rivalités entre ces différents groupes oligarchiques.²⁸

L'ancien président peinait de plus en plus à les arbitrer,²⁹ en particulier l'antagonisme entre les groupes Bouamatou et Nouegeid.³⁰ La frustration se faisait sentir à la fois chez les pauvres mais également dans l'élite bourgeoise favorisée par le régime. Les différents groupes oligarchiques s'estimaient toujours lésés par rapport à leurs rivaux et fatigués d'attendre les arbitrages du président. Il n'est alors donc pas étonnant que les hommes forts du putsch du 3 août appartiennent à l'un de ces groupes.

Enfin, la fracture entre le régime d'Ould Taya et son opinion publique s'est accentuée ces dernières années en raison d'une politique très impopulaire de rapprochement vis à vis des États-Unis et surtout d'Israël.³¹ En froid avec Paris après l'affaire Ely Ould Dah,³² Nouakchott s'est en effet tourné vers Washington et a adhéré à la politique américaine de lutte contre le terrorisme. La Mauritanie a noué un certain nombre de programmes de coopération militaire avec les États-Unis, en particulier dans le cadre de la "Pan Sahel Initiative" (PSI).³³ Pour ce faire, Ould Taya a résolument gonflé la menace islamiste, tentant d'accréditer la thèse des accointances des islamistes avec les "Cavaliers du Changement"³⁴ et de la préparation d'attentats de coup d'État, voire d'une révolution

actuellement des prospections. En août 2005, des négociations entre la Mauritanie et d'autres compagnies pétrolières étaient en cours.

²⁸ Voir "Après le Coup d'état en Mauritanie: Une odeur de pétrole", *El Watan*, Alger, 8 août 2005.

²⁹ Entretien de Crisis Group avec un militant des droits de l'homme, août 2005.

³⁰ Deux des plus grands groupes économiques mauritaniens, présents essentiellement dans le secteur bancaire, la distribution et l'importation.

³¹ Une grande partie du pays désapprouvait la reconnaissance officielle d'Israël et que les représentations diplomatiques aient été élevées au niveau des ambassades. La visite de Sylvan Shalom, ministre israélien des affaires étrangères, avait occasionné, en mai 2005, de nombreuses manifestations sévèrement réprimées.

³² Nom d'un officier mauritanien qui a été arrêté et jugé en France suite au dépôt de plainte de plusieurs réfugiés politiques mauritaniens qui accusaient ce dernier de torture et de crimes. Mis en examen le 2 juillet 1999 par le tribunal de Montpellier, Ely Ould Dah profite de sa mise en liberté provisoire pour fuir le territoire français et rentrer en Mauritanie le 5 avril 2000. Voir <http://www.fidh.org/afriq/dossiers/ely/ely.htm>.

³³ Le PSI est devenu depuis 2005 le "Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative" (TSCTI). Voir Crisis Group Africa Report N°92, *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?*, 31 mars 2005, p. 30.

³⁴ Mouvement armé d'opposition radicale, constitué des ex-militaires ayant tenté un putsch en juin 2003.

islamiste³⁵. Ould Taya a ainsi joué sur un terrain symbolique risqué, pensant que cette nouvelle alliance avec les États-Unis et Israël stabiliserait son régime d'un point de vue sécuritaire. Ce faisant, il a sous-estimé le rejet profond de cet axe de la politique étrangère dans son opinion publique.

Il est très difficile d'évaluer le poids respectif de ces divers éléments. Les différentes purges dans l'armée et les profondes inégalités entre une garde prétorienne et une armée en voie de clochardisation, l'échec de la démocratisation, le blocage complet du champ politique, la fuite en avant clientéliste et la déliquescence de l'État qui lui est intimement liée, la lutte des groupes oligarchiques de moins en moins régulée et le rejet de la politique étrangère mettent clairement en évidence un affaiblissement du régime et de son président. Néanmoins, même si ces éléments conjugués dressent un tableau assez éloquent d'une fin de régime annoncée, l'environnement sécuritaire du pays est aussi à prendre en compte. Les tentatives de coup d'État de 2003, les arrestations multiples d'opposants, en particulier des islamistes, et la menace toujours présente des Cavaliers du Changement sont autant d'éléments qui montrent que le pouvoir était entré dans une période d'instabilité chronique. L'attaque de la base militaire mauritanienne de Lemgheity³⁶ viendra accentuer ce climat et provoquer un choc, tant dans la population qu'au sein de l'armée.

C. L'ATTAQUE DE LEMGHEITY

Le 4 juin 2005, le fortin de Lemgheity, situé à proximité des frontières malienne et algérienne, à 400 kilomètres de la ville mauritanienne de Zouérat, était attaqué au petit matin par des hommes lourdement armés. Les combats, intenses et brefs, se sont soldés par quinze morts, dix-sept blessés et deux disparus côté mauritanien et par neuf tués chez les assaillants.³⁷ Le mouvement armé algérien, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), revendiquait le 6 juin cette attaque,³⁸ justifiant son action

en ces termes: "Cette opération a été menée pour venger nos frères emprisonnés par le régime mécréant de Nouakchott".³⁹ Cette revendication faisait explicitement référence à l'arrestation par les autorités mauritaniennes, le 25 avril 2005, de jeunes nationaux accusés d'avoir été entraînés dans des camps du GSPC en vue de perpétrer des actions violentes en Mauritanie.⁴⁰

Le 10 juin, les autorités mauritaniennes par la voix de son ministre de l'intérieur des postes et des télécommunications,⁴¹ Lembarott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed, affirmaient avoir saisis des documents appartenant à un groupe de salafistes-jihadistes mauritaniens, le Groupe Mauritanien de la Prédication et du Combat (GMPC), qui décrivaient en détail la liste d'objectifs à Nouakchott et à l'intérieur du pays (personnes mais également lieux sensibles ou stratégiques) et les modes d'actions envisagés (sabotage, explosion, assassinat, intoxication). Le ministre ajouta que ce n'était là "qu'une partie minime des activités de cette organisation terroriste installée en Mauritanie, ayant des liens étroits avec l'extérieur et soutenue par certaines organisations non gouvernementales à l'intérieur et à l'extérieur du pays".⁴² Le pouvoir allait se servir de cette attaque pour justifier sa politique extérieure (lutte contre le terrorisme

la Trans Saharan Counterterrorism Initiative (TSCTI), voir <http://www.globalsecurity.org/military/ops/tscti.htm>.

³⁹ Traduction de la revendication (en arabe) du GSPC; voir dépêche Agence France-Presse, 7 juin 2005, Nouakchott.

⁴⁰ Entretien de Crisis Group avec Marie-Pierre Olphand, correspondante Radio France Internationale (RFI) à Nouakchott, 10 août 2005. Voir "Arrestations dans la mouvance islamiste", Panapress, Nouakchott, 26 avril 2005, "Arrestation de membres d'une 'organisation terroriste'", Xinhuanet, 27 avril 2005; et "Mauritanie: La police démantèle une cellule terroriste liée à Al Qaeda", IRIN, Nouakchott, 29 avril 2005.

⁴¹ Voir "Révélation sur les salafistes mauritaniens: le GMPJ, version mauritanienne du GSPC algérien", *Nouakchott Info*, n°796, 17 juin 2005; "Conférence de presse au MIPT: découverte de documents d'instruction pour le terrorisme", *L'Eveil Hebdo*, n° 586, Nouakchott, 28 juin 2005; "Le GMPJ se préparait à installer l'horreur dans le pays, selon le ministre de l'intérieur", *Le Calame*, n°494, Nouakchott, 30 juin 2005; et "Saisie des archives informatiques du groupe salafiste mauritanien pour la prédication et le combat: la police nationale fait le point aux parlementaires et aux partis politiques", *L'Horizon*, n°4016, Nouakchott, 11 juillet 2005.

⁴² Propos rapportés dans l'article "Révélation sur les salafistes mauritaniens...", *Nouakchott Info*, op. cit. Ce journal, proche du pouvoir, livrait alors certains détails sur la tendance salafiste-jihadiste mauritanienne: "Parce que c'est elle qui avait fourni des volontaires qui se sont battus en Afghanistan, en Bosnie et en Tchétchénie. Et elle s'est dotée en 2000 d'une organisation clandestine baptisée Groupe Mauritanien pour le Prêche et le Jihad (GMPJ), dirigé par Ahmed Ould El Kory. Un autre groupe salafiste radical avait été créé en 1999 sous l'appellation des 'Mourabitounes' avant la fusion en 2000 avec le GMPJ", *ibid.*

³⁵ Voir Ba Adama Moussa: "L'attaque de Lemgheity, Les islamistes dans 'l'œil' du parti au pouvoir", *Le Calame*, n° 497, Nouakchott.

³⁶ Situé au Nord-Est de la Mauritanie, près des frontières algérienne et malienne. C'est le seul point d'eau à plusieurs centaines de kilomètres à la ronde.

³⁷ Voir "Mauritanie: Déclaration du ministre de la Défense Nationale à la presse", Agence Mauritanienne d'Information (AMI), Nouakchott, 5 juin 2005.

³⁸ Notons que l'attaque a eu lieu une semaine avant un exercice d'entraînement militaire d'envergure, Flintlock 2005, associant les États Unis à huit pays de la zone, Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Algérie, Maroc et Tunisie. Cet entraînement inaugurerait le programme de coopération consécutif à la PSI,

international) et sa répression à l'encontre des courants islamistes, notamment en faisant la jonction des dossiers des leaders islamistes arrêtés et des membres supposés des "cellules terroristes".⁴³ Cette attaque tombait donc à point nommé pour corroborer la thèse officielle du péril islamiste.

Plusieurs faits ont contribué à rendre cette attaque bien mystérieuse. L'existence d'une autre version initiale selon laquelle c'est une patrouille du fort de Lemgheity qui aurait été attaquée, et non le fort lui-même, montre la confusion des autorités.⁴⁴ Par ailleurs, les principaux témoins de cette attaque, les militaires survivants du poste, ont été longtemps mis au secret et aucune enquête officielle n'a été ouverte. Richard Labévière, journaliste à Radio France Internationale, affirmait quant à lui que certains assaillants parlaient le hassanya,⁴⁵ ce qui voudrait dire que les assaillants n'étaient peut-être pas tous des membres du GSPC.⁴⁶

De plus, un document rédigé par un groupe d'opposants en exil accusait directement le pouvoir mauritanien d'avoir sous-traité cette opération à un groupe du GSPC dirigé par Mokhtar Belmokhtar, alias Belaouar, qui avait été le premier accusé (avant qu'un autre dirigeant GSPC, Ammari Saifi dit "Abderrazak le Para", ne soit tenu pour responsable) de l'enlèvement de touristes européens dans le Sahara Algérien en 2003.⁴⁷ Cette accusation grave n'était pas relayée par la presse mauritanienne, sur laquelle la censure veillait, mais cette dernière s'interrogeait néanmoins sur la version officielle et les nombreuses questions sans réponses.⁴⁸ Le document va donc plus loin en faisant état de liens entre le pouvoir mauritanien et le GSPC.⁴⁹

L'attaque de Lemgheity, et les zones de mystères qui l'entourent, a exacerbé le climat d'insécurité et de tension extrême qui s'est progressivement installé durant les dernières années du régime Ould Taya. Elle a profondément choqué les mauritaniens et l'institution militaire et probablement hâté la préparation du coup d'État.

⁴³ Voir "Affaire des islamistes: jonction des dossiers", *Nouakchott Info*, n°815, Nouakchott, 21 juillet 2005.

⁴⁴ Voir Javier Nieves Bullesjos, "Mauritania: crisis e islamismo", Madrid, Grupo de Estudios Estrategicos GEES, colaboraciones n°529.

⁴⁵ Dialecte arabe parlé par les populations maures et sahraouies.

⁴⁶ "Le paradigme mauritanien", RFI, éditorial international, 9 juin 2005.

⁴⁷ "Impasse politique", op. cit. pp. 23-27.

⁴⁸ Voir "Vérité où es-tu?", *L'Eveil hebdo*, Nouakchott, 14 juin 2005; "L'étonnement dans la douleur", E-Mauritanie, Nouakchott, 7 juin 2005.

⁴⁹ "Le Général Ould Boukhreiss est au centre de rumeurs insistantes, d'un pacte de coopération, intervenu, à la fin de l'été 2003, entre Belmokhtar et les services de renseignement mauritaniens, alors lancés sur les traces des putschistes du 8 juin. Il aurait conclu un accord selon lequel le régime mauritanien devait offrir refuge et base de repli à divers groupes armés dont celui de Belaouar, en contrepartie de leur coopération dans la traque des Cavaliers du Changement", voir "Impasse politique", op. cit. p. 22.

II. UNE RÉVOLUTION DE PALAIS POUR CHANGER QUOI?

A. LES NOUVEAUX MAÎTRES

La junte arrivée au pouvoir le 3 août 2005 compte incontestablement un homme fort⁵⁰ autour duquel s'est fédéré l'essentiel de l'État-Major mauritanien. Le Colonel Ely Ould Mohamed Vall a 55 ans, il a effectué ses études secondaires en France et sa formation militaire au Maroc, à l'Académie militaire de Meknès. Parallèlement, il obtient une licence en droit. Il revient en Mauritanie en pleine guerre du Sahara occidental, durant laquelle il va diriger quelques postes militaires au nord du pays. Il occupera ensuite, de 1979 à 1984 différents postes de prestige,⁵¹ avant d'être nommé en novembre 1985 Directeur Général de la Sûreté Nationale, fonction qu'il occupait encore lors du putsch du 3 août 2005. Il a rapidement accédé aux plus hautes fonctions et a été, depuis 1985, la personne clé du dispositif de sécurité (à la fois de la police et du renseignement civil) du régime Ould Taya. Connaissant tous les secrets, leaders politiques et personnalités qui comptent en Mauritanie, et plus âgé et connu du grand public que les autres officiers putschistes, son émergence comme homme clé du nouveau régime n'a rien d'étonnant.

Le Colonel Vall est réputé proche idéologiquement des mouvements nationalistes arabes. Présenté tout à tour comme "l'homme des Français" ou "l'homme des Marocains", il a tenu à rassurer les principaux partenaires du pays.⁵² Sa relation de parenté avec un autre colonel putschiste et son appartenance à la tribu Ouled Bou Sba ont attiré l'attention de nombreux observateurs. En effet, Mohamed Ould Abdel Aziz, commandant du BASEP, bataillon exclusivement dévoué à la personne du président, est le cousin du colonel Vall et a été le co-inspirateur du putsch; il est désormais la clé de voûte du nouvel appareil sécuritaire, véritable numéro deux du régime.

Les Ouled Bou Sba sont une tribu commerçante que l'on trouve aussi bien au sud du Maroc, au Sahara occidental qu'en Mauritanie et au Sénégal. De plus, Ely Ould Mohamed Vall et Mohamed Ould Abdel Aziz faisaient partie, avec l'homme d'affaires Mohamed Ould Bouamatou, PDG de la Bouamatou Société Anonyme, de

l'un des plus puissants lobbies ou groupes oligarchiques gravitant autour du chef de l'État.⁵³ Une politique qui favoriserait trop ouvertement ce groupe oligarchique risquerait d'hypothéquer l'avenir.⁵⁴ En effet, la main-mise prolongée sur l'appareil sécuritaire par les membres d'un même ensemble tribal engendrerait un fort ressentiment au sein de l'institution militaire. Cette concentration serait d'autant plus dangereuse si le chef de l'État favorisait trop ouvertement le groupe BSA dans les appels d'offres nationaux. Alors, les risques d'un second coup d'État ne pourraient être écartés.

Le nouveau régime a immédiatement affirmé qu'il entendait mettre en place les "conditions favorables d'un jeu démocratique ouvert et transparent sur lequel la société civile et les acteurs politiques auront à se prononcer librement".⁵⁵ Plus précisément, les putschistes se sont engagés à la révision de la Constitution⁵⁶ (en particulier de l'article 104, grave limitation de la démocratie⁵⁷) qui sera soumise à référendum, à la limitation du nombre de mandats présidentiels, à l'organisation d'élections transparentes garantie par la présence d'observateurs étrangers et la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante. Enfin, Ely Ould Mohamed Vall a déclaré que les membres du CMJD et du gouvernement de transition ne pourraient à l'avenir se présenter à aucune élection.

Ces engagements, qui procèdent évidemment d'une volonté d'ouverture étroitement liée à une quête de légitimation du putsch, reprennent certaines promesses

⁵³ Entretien de Crisis Group avec un acteur de la vie économique mauritanienne, Paris, 17 août 2005.

⁵⁴ Le 9 novembre 2005, le conseil des ministres signait deux projets de décret accordant un permis de recherche d'uranium dans la wilaya du Tiris-Zemmour et de Dakhlet-Nouadhibou au profit de la société BSA (Bouamatou Société Anonyme), voir AMI, Nouakchott, 9 novembre 2005.

⁵⁵ Voir communiqué du CMJD, 3 août 2005.

⁵⁶ Voir "La Constitution mauritanienne soumise à référendum dans un an", dépêche Panapress, Nouakchott, 11 août 2005.

⁵⁷ L'article 104 a été ajouté au texte de la constitution après que celle-ci ait été approuvée par référendum, en 1991. Cet article prévoit le maintien transitoire d'un arsenal juridique de répression antérieur à la constitution, principalement: "- la loi de 1960, relatives à l'assignation à résidence surveillée; - les lois restrictives et répressives de 1964 et 1973, en matière de libertés d'association; - les lois répressives, en matière de réunions publiques, de 1973; - la restriction des libertés d'expression, par l'application de l'article 11, de l'ordonnance 91.021, relative à la presse et l'exigence des récépissés, délivrés par Ministère de l'intérieur, préalablement à toute diffusion de journaux; - le refus d'octroi de toute autorisation de diffusion audio-visuel et le maintien d'un monopole exclusif du gouvernement sur la Radio et la télévision nationales", voir "Rapport alternatif du forum des organisations nationales de défense des droits de l'homme (FONADH)", op. cit., p. 20.

⁵⁰ Selon les entretiens de Crisis Group avec M.-P. Olphand, op. cit., et El Arby Ould Saleck, chercheur en sciences sociales et militant de la cause haratine, Paris, août 2005, ainsi que dans les éditoriaux des principaux journaux mauritaniens.

⁵¹ Notamment commandant de la 6^e et 7^e région militaire, c'est-à-dire Nouakchott et Rosso. Pour un portrait plus détaillé, voir M.-P. Olphand: "Ely Ould Mohammed Vall, le putschiste tranquille", *Le Monde*, 9 août 2005.

⁵² Voir section III.

des putschistes de 1978 (démocratie, lutte contre la corruption, association de la société civile à la vie politique ...) mais également des demandes explicites et réitérées de l'opposition et des ONG de droits de l'homme (e.g., limitation du nombre de mandats présidentiels, abrogation de l'article 104 de la constitution). Evidemment, ces promesses ne sont encore que des promesses et les Mauritaniens n'ont pas oublié le discours d'Ould Taya, en 1984, qui déclarait vouloir lutter contre le tribalisme, qu'il utilisera pourtant plus que quiconque. De plus, la période qui s'ouvre risque d'être marquée par une instabilité qui pourrait conduire à un durcissement ultérieur du pouvoir.

B. PREMIÈRES RÉACTIONS ET PREMIERS ARBITRAGES

Les Mauritaniens ont accueilli le putsch avec une satisfaction quasi-unanime. Pour une grande partie de l'opinion publique, les errements du régime Ould Taya menaçaient la stabilité du pays et ce type d'action était malheureusement nécessaire pour débloquer la situation. Même le parti de l'ex-chef d'État (PRDS), après une condamnation initiale, accordera sa confiance au CMJD, dans sa déclaration du 6 août, juste après avoir rencontré Ely Ould Mohamed Vall.⁵⁸ Il se peut que la satisfaction des Mauritaniens concernait davantage le départ d'Ould Taya que l'arrivée d'un nouvel homme fort. D'ailleurs, les quelques manifestations de joie enregistrées à Nouakchott ou à Nouadhibou semblent avoir été en partie organisées par des proches des putschistes⁵⁹. Mais les promesses du CMJD ont été appréciées ainsi que les consultations des différents courants de l'opposition, pratique qui tranche avec le mode de gestion politique de l'ancien régime.

L'ouverture démocratique de 1991 avait permis l'éclosion de différents partis politiques. Aux élections présidentielles de 1992, deux formations se faisaient alors face, le PRDS, qui soutenait Ould Taya, et l'Union des Forces Démocratiques (UFD), union hétéroclite de différents courants et groupuscules, qui soutenaient Ahmed Ould Daddah, frère du premier président mauritanien. Après que le pouvoir ait confisqué ce premier scrutin, l'UFD décida de boycotter les élections suivantes, et se fragmenta en différentes entités, avant son interdiction en octobre 2000. Globalement, on peut classer les forces politiques en trois blocs:

- La majorité présidentielle, composée du PRDS et d'autres petits partis tels le Rassemblement pour la

Démocratie et l'Unité (RDU)⁶⁰ et l'Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP);⁶¹

- L'opposition légale, constituée d'une myriade de partis,⁶² dont les principaux sont issus de l'ex-UFD: le Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD), dont la figure de proue est Ahmed Ould Daddah, ex-fonctionnaire international longtemps catalogué comme représentant des élites du Trarza et proche des islamistes; l'Union des Forces de Progrès (UFP)⁶³ dirigée par Mohamed Ould Maouloud, homme politique qui était favorable (avec Chbih Ould Cheikh Melainine) à un dialogue avec l'ancien régime; et l'Alliance Populaire Progressiste (APP), dirigée par Messaoud Ould Boulkheir, leader haratine historique⁶⁴ qui a su également fédérer autour de lui quelques leaders négro-africains.

Deux autres formations peuvent être mentionnées: le Parti Sawab, constitué d'une fraction des partisans (plutôt nationalistes arabes) de Mohamed Khouna Ould Haïdallah⁶⁵ lors de la présidentielle de 2003; enfin, le Front Populaire (FP), parti de Chbih Ould Cheikh Melainine, ex-ministre d'Ould Taya, qui se présenta contre lui lors de la deuxième élection présidentielle (1997),⁶⁶ et qui fut par la suite emprisonné pendant deux années pour "atteinte à la sûreté de l'État en connivence avec la Libye". Le FP est difficilement classable sur l'échiquier politique, mais était certainement la formation d'opposition la plus proche de l'ancien régime.

⁶⁰ Le RDU est présidé par Ahmed Ould Sidi Babah, cousin de Ould Taya, qui fut à l'origine, les 11 et 12 avril 2005, de l'amorce d'un timide dialogue entre le pouvoir et la société civile, notamment sur les thèmes du statut de l'opposition, une charte des partis politique et la libéralisation des ondes. Voir Madior Fall, "Forum des valeurs et de la citoyenneté: la classe politique se parle", *Sud Quotidien*, Dakar, 18 avril 2004.

⁶¹ L'UDP est dirigé par Naha Mint Mouknass, fille d'un ancien ministre de Mokthar Ould Daddah. Ce parti est né d'une scission de l'ex-UFD; il s'est ensuite fractionné. Une tendance, majoritaire, s'est rapprochée d'Ould Taya.

⁶² En 2005, une trentaine de partis politiques étaient enregistrés, dont les deux tiers n'avaient jamais présenté de candidat à une élection. Hormis le PRDS, les autres partis se caractérisent par un nombre d'adhérents particulièrement faible.

⁶³ Parti dont le numéro deux et numéro trois sont des leaders négro-africains.

⁶⁴ Il a été le premier ministre haratine de l'histoire de la Mauritanie. Membre de l'UFD, il quitte ce parti en 1995 pour fonder Action pour le Changement (AC), parti interdit en janvier 2002.

⁶⁵ Ce dernier, déclaré inéligible à la suite d'un procès, a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'entendait pas revenir en politique.

⁶⁶ Alors que les principaux leaders de l'opposition avaient décidé de boycotter ce scrutin.

⁵⁸ Voir Déclaration du Bureau exécutif du Parti Républicain Démocratique et Social, Nouakchott, 6 août 2005.

⁵⁹ Entretien de Crisis Group avec M.-P. Olphand, Nouakchott, 10 août 2005.

- L'opposition en exil est constituée de différents groupes, dont les principaux sont: les Forces de Libération Africaines de Mauritanie (FLAM), groupuscule né dans les années 1980 dans certains milieux négro-africains, qui réclamait un fédéralisme prononcé et une large autonomie des zones peuplées majoritairement de négro-africains, et qui fut particulièrement combattu par le pouvoir d'Ould Taya; Conscience et Résistance, une organisation qui réclamait le départ d'Ould Taya, quels que soient les moyens, dirigée par Abdel Nasser Ould Othman Sid' Ahmed Yessa; et enfin
- les Cavaliers du Changement, mouvement armé constitué d'une partie des responsables de la tentative de coup d'État de 2003.

Les réactions de l'opposition ont été, dans un premier temps, à la fois une condamnation pour la forme du coup d'État, et une reconnaissance de fait que l'action des putschistes avait permis de désamorcer certaines tensions capables d'entraîner de graves conséquences.⁶⁷ Les partis de l'opposition ont également fait savoir qu'ils ne soutiendraient ce régime de transition que s'il oeuvrait à l'instauration rapide d'un régime civil légitimement élu et s'il ne perpétuait pas les dérives à la fois anti-démocratiques et en matière de politique étrangère de l'ancien système.

A ce titre, l'entrevue qu'Ely Ould Mohamed Vall a accordé aux principaux leaders politiques le 6 août lui a permis de réaffirmer les engagements pris par le CMJD dans son premier communiqué et de préciser le calendrier de retour au régime civil. Au sortir de cette réunion, les leaders de l'opposition étaient globalement rassurés. Mohamed Ould Maouloud (UFP) demandait toutefois que la Mauritanie rompe ses liens diplomatiques avec Israël⁶⁸ et que l'opposition soit associée à la gestion de la transition. Messaoud Ould Boulkheir (APP) énumérait quant à lui un certain nombre de points à l'aune desquels il jugerait l'action du nouveau pouvoir.

C'est également sur cette ligne que réagissaient le 4 août les mouvements politiques en exil, soulevant notamment le dossier des réfugiés et la question de l'esclavage ainsi que de l'ouverture du dialogue à toutes les composantes politiques du pays, y compris les exilés.⁶⁹ L'opposition en exil s'est d'ailleurs réunie à Dakar le 9 août, sous les auspices du président Abdoulaye Wade⁷⁰ et souhaité (en

présence d'un représentant de l'Union Africaine), que le président sénégalais se fasse le médiateur auprès du CMJD pour qu'un dialogue se noue. Durant cette réunion, les Cavaliers du Changement déclaraient renoncer à la lutte armée.⁷¹

Le CMJD n'a pas tardé à rendre ses premiers arbitrages. L'assemblée nationale et le sénat ont été dissous quelques jours après le putsch. Mesure populaire et symbolique, il a libéré 21 leaders et militants islamistes le 7 août. C'était un signe évident de bienveillance et d'ouverture vis à vis d'un courant politique⁷² victime durant les trois dernières années du régime Taya, d'un harcèlement constant ponctué de nombreux emprisonnements.

Cependant, Ely Ould Mohamed Vall a tenu à faire la distinction entre les leaders politiques et certains imams ainsi que les jeunes gens arrêtés le 25 avril 2005, soupçonnés de connexion avec les réseaux terroristes internationaux et en particulier avec le GSPC algérien. Il montrait par là qu'il n'entendait nullement infléchir l'engagement mauritanien dans la lutte internationale contre le terrorisme. De plus, il montrait qu'il entendait maintenir la politique de son prédécesseur en affirmant que, la Mauritanie étant une république islamique et tous les mauritaniens étant musulmans, "nous ne pouvons en aucun cas tolérer l'existence d'un parti islamiste qui prétendrait détenir l'expression politique de la religion. Ce serait inacceptable et inconstitutionnel".⁷³

La nomination du gouvernement de transition a en revanche suscité des avis plus nuancés. Le gouvernement est en effet majoritairement composé de membres du parti de l'ex-chef de l'État, le PDRS. Ce sont pour la plupart des hommes de second plan, des technocrates dont les noms n'ont pas été associés à de gros scandales lors du régime Ould Taya. Par contre, le Premier Ministre, Sidi Mohamed Ould Boubacar, est un personnage connu. Ancien Premier Ministre d'Ould Taya et ex-Secrétaire Général du PRDS, il occupait au moment du putsch le poste d'ambassadeur

affaires intérieures mauritaniennes. Dans une interview donnée au journal mauritanien *Le Calame*, Wade expliquait qu'il avait averti au préalable les nouvelles autorités, qui avaient donné leur accord. Voir "Mauritanie: la fin d'une époque", *Aujourd'hui le Maroc*, 24 août 2005.

⁷¹ Voir interview de Me Abdoulaye Wade "La rencontre de Dakar n'est pas mon initiative. J'ai été sollicité par l'opposition et j'ai obtenu le feu vert de Nouakchott.", *Le Calame*, n°501, Nouakchott, 22 août 2005.

⁷² Nous utilisons l'expression "courant politique", car les islamistes n'ont jamais pu créer de parti politique, voir Crisis Group Rapport, *Islamisme en Afrique du Nord IV*, op. cit.

⁷³ Voir "Reprise du processus démocratique en Mauritanie Le CMJD considère l'islamisme politique 'inconstitutionnel'", *El Watan*, Alger, 4 octobre 2005; et Abdallah Ben Ali, "Pas de parti islamiste", *L'Intelligent Jeune-Afrique*, Paris, 30 octobre 2005.

⁶⁷ Voir Khalilou B. Diagana, "Coup d'État du 3 août: Lecture des réactions", *Nouakchott Info*, n° 822, 5 août 2005.

⁶⁸ Voir dépêche Reuters du 6 août 2005.

⁶⁹ Voir "Déclaration du Forum de l'Opposition Mauritanienne en Exil" (FOME), 4 août 2005, Paris.

⁷⁰ A Nouakchott, certains, proches du pouvoir et de l'opposition se sont insurgés de ce qu'ils ont qualifié d'immixtion dans les

en France, ce qui a ravivé, chez certains commentateurs, l'affirmation d'une proximité du nouveau pouvoir avec Paris.

Cette équipe ne constitue à l'évidence ni un gouvernement d'union nationale,⁷⁴ ni un gouvernement de rupture, ce que regrettait un certain nombre de formations de l'opposition.⁷⁵ Deux autres nominations susciteront des commentaires. Le poste de ministre des affaires étrangères et de la coopération échoit à Mohamed Ould Sid'Ahmed, qui fut l'artisan du rapprochement avec Israël, ce qui est à l'évidence un signal fort aux États-Unis et à Israël que le gouvernement n'entend pas remettre en cause ses relations avec ces deux pays. La nomination de Maître Mahfoud Ould Bettah au ministère de la justice fût par contre accueillie par un large satisfecit. Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Me Ould Bettah s'était illustré par une réelle indépendance vis à vis de l'ancien pouvoir. Aux yeux des Mauritaniens, il est le gage de la volonté du CMJD d'assainir la justice de ces vieux réflexes de servilité vis à vis du pouvoir et de ses alliés.

Une série de nominations dans l'administration venait d'ailleurs accréditer la volonté du nouveau pouvoir de promouvoir des hommes compétents et honnêtes. A ce titre, l'arrivée de Moussa Ould Ahmed, le directeur du titre phare de la presse indépendante,⁷⁶ à la tête de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) est incontestablement un signe fort.

Contactés par Crisis Group ou s'exprimant dans la presse, des membres de l'opposition se faisaient les relais des attentes de l'opinion publique mauritanienne. Durant les semaines suivant le coup, une partie de la classe politique

restait en effet sceptique, comme l'atteste la déclaration de Messaoud Ould Boulkheir, leader de l'APP:

Notre réaction est une réaction de déception et de scepticisme extrême. Je pensais que la transition voulait dire des nouveaux hommes, mais à une ou deux exceptions près, ce sont tous des hommes d'Ould Taya...Pour moi, je ne vois pas de rupture avec l'ancien régime.⁷⁷

Par la suite, les déclarations et prises de positions diverses ont clairement eu pour objet de faire pression sur le CMJD. Le journaliste Abdoulaye Ciré Bâ soulignait⁷⁸ que le nouveau pouvoir devrait montrer qu'il ne s'inscrivait pas dans la continuité d'un certain nombre de pratiques, et aborder courageusement le dossier des réfugiés, sous peine de quoi le CMJD accrédirait l'idée que "si le système a changé de tête, il reste le même système, au plus profond de ses entrailles".⁷⁹

Le porte-parole du groupe Conscience et Résistance, Mohamed Lemine Ould Dadde, regrettait que le nouveau pouvoir n'ait pas consulté l'opposition pour la formation du gouvernement, n'ait pas encore permis aux islamistes de constituer un parti politique, n'ait pas encore libéré tous les prisonniers politiques (en particulier les putschistes de 2003) ni suspendu les condamnations qui obligeaient à l'exil un certain nombre d'opposants. Il regrettait enfin que les nouveaux dirigeants n'aient fait aucun geste envers l'opposition en exil et ne se soient pas prononcé sur le cas des réfugiés.⁸⁰

Enfin, un des leaders de l'UFP, Abdoul Lo Gourmo notait qu'en dépit d'actes positifs et d'une attitude d'ouverture face à l'opposition, ce pouvoir avait un manque évident d'audace dans la gestion de la transition et semblait proche du PRDS.⁸¹

Ces réticences furent en partie levées lorsque, début septembre, le pouvoir adoptait une loi d'amnistie qui graciait 115 opposants politiques, en particuliers les très populaires Cavaliers du Changement, les partisans de Mohamed Khouna Ould Haïdallah internés consécutivement aux élections présidentielles de novembre 2003, des partisans de Mohamed Lemine Chbih Ould Cheikh Melainine ainsi que des opposants en exil tel le leader du mouvement Conscience et Résistance, Abdel

⁷⁴ "Le président de l'Union des Forces de Progrès (UFP), Mohamed Ould Maouloud, a déclaré à la PANA ce jeudi, 'ne pas avoir de jugement à émettre sur les personnes composant la nouvelle équipe gouvernementale'. Toutefois, son parti n'est pas d'accord avec la formule selon laquelle 'le choix s'est opéré, car nous souhaitons un gouvernement de large consensus national'. Pour ce haut responsable de l'ancienne opposition, les grands chantiers doivent consister à 'rompre avec les pratiques maffieuses au sein de l'administration et trouver un cadre de concertation avec toutes les forces politiques et la société'. Du côté du Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD), on se dit satisfait 'd'une équipe de technocrates' alors qu'au sein de l'Alliance Populaire Progressiste (APP) de Messaoud Ould Boulkheir le sentiment dominant est la déception, car ici, on estime 'qu'on ne fait pas du neuf avec de l'ancien'". Voir "Les chantiers du gouvernement Ould Boubacar", Panapress, Nouakchott, 11 août 2005.

⁷⁵ Entretien de Crisis Group avec Mohamed Lemine Ould Dadde, porte parole de Conscience et Résistance, Nouakchott, 23 août 2005.

⁷⁶ *Le Calame*, qui revendique fièrement être "le journal le plus censuré de Mauritanie".

⁷⁷ Voir "L'UA rassurée, les nouvelles autorités installent un gouvernement", IRIN, Nouakchott, 10 août 2005.

⁷⁸ Dans son article du 22 août "La transition de tous les dangers", op. cit.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Entretien de Crisis Group, Nouakchott, 23 août 2005.

⁸¹ Entretien de Crisis Group, Le Havre, 26 août 2005. M. Lo Gourmo est universitaire et l'un des leaders de l'UFP.

Nasser Ould Othman Sid'Ahmed Yessa (dit Jemal Ould Yessa).⁸²

D'autres signes sont venus à partir de septembre rassurer les observateurs internationaux aussi bien que l'opinion publique mauritanienne. D'une part, le pouvoir s'est solennellement engagé à une réforme démocratique du secteur des médias⁸³ et notamment à la mise place d'une commission chargée "de proposer une réforme du secteur de la presse et du cadre législatif régissant l'exercice du journalisme",⁸⁴ et à éviter d'utiliser les outils juridiques répressifs comme l'article 11 de l'ordonnance-loi sur la liberté de la presse⁸⁵ jusqu'à l'élaboration de nouveaux textes. Cet article était régulièrement dénoncé par la presse indépendante car il était le principal outil de censure du pouvoir. Quelques jours auparavant, le pouvoir avait officiellement reconnu l'Association des Éditeurs de la Presse Indépendante (AEPI),⁸⁶ vieille revendication sous le régime Ould Taya d'un collectif de sept journaux indépendants.

Ces réelles avancées, conjuguées à la nomination du directeur d'un journal indépendant⁸⁷ à la tête de l'AMI sont des signes prometteurs. Cependant, de gros progrès restent à accomplir dans les autres médias, la radio et la télévision d'État n'ayant guère de tradition pluraliste.⁸⁸ Or, si la diffusion de la presse est très restreinte (pour des

raisons de coût et de diffusion), la télévision et surtout la radio sont très écoutées. La réforme de ces médias devrait donc être une priorité. C'est dans ce sens qu'a été créée le 15 décembre 2005 la Commission Nationale Consultative pour la Réforme de la Presse et de l'Audiovisuel (CNCRPA), formée de journalistes. Cette instance devrait livrer un rapport avec des recommandations fin mars 2006.⁸⁹ Il serait important que les autorités mauritaniennes consultent la classe politique concernant ces recommandations et qu'elles prennent toutes les mesures favorisant une libéralisation de ces médias qui ont toujours été des instruments d'État.

Autre progrès indéniable, le CMJD a tenu à associer l'ensemble des partis politique et de la société civile à une réflexion sur les modalités du retour à un ordre constitutionnel lors des "journées de concertation nationale" qui se sont tenues à Nouakchott du 25 au 29 octobre. Les quelques 600 participants ont discuté de la mise en place d'une commission électorale indépendante et du calendrier électoral. Cette attitude de dialogue avec les partis politiques et la société civile tranche nettement avec les habitudes du régime déchu⁹⁰ et a été unanimement saluée. A l'issue de ces journées, le Premier Ministre Ould Boubacar annonçait que le calendrier des élections allait être écourté de cinq mois. Le 24 juin 2006, les Mauritaniens seront appelés à se prononcer sur la nouvelle constitution. Le 19 novembre 2006, se tiendront les élections municipales et législatives, suivies par les élections sénatoriales le 19 janvier 2007. Ce cycle d'élections s'achèvera par l'élection présidentielle, le 11 mars 2007.⁹¹

La place des élections présidentielles dans ce calendrier fût particulièrement discutée.⁹² L'argument qui a permis à cette option de l'emporter soulignait que, dans le cas de

⁸² Voir "115 Mauritaniens bénéficient d'une loi d'amnistie générale Nouakchott", Panapress, Nouakchott, 2 septembre 2005.

⁸³ Voir "Le chef de l'État s'engage à réformer la loi sur la presse et à rétablir la diffusion de RFI à Nouakchott", Bulletin de Reporters sans frontières (RSF), Paris, 27 octobre 2005. Ely Ould Mohamed Vall déclarait également à cette occasion le rétablissement de la diffusion de RFI (Radio France Internationale) sur les ondes mauritaniennes. Au début du mois d'octobre, le directeur du journal d'opposition *La Tribune*, Mohamed Fall Ould Oumère, se plaignait de la lenteur des réformes, voir "L'édito de Ould Oumère", *La Tribune*, n°274, Nouakchott, 3 octobre 2005.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ L'article 11 dit notamment que "le ministère peut, par arrêté, interdire la circulation, la distribution ou la vente de journaux... qui portent atteinte aux principes de l'Islam ou à la crédibilité de l'État, causent un préjudice à l'intérêt général ou troublent l'ordre et la sécurité publics..." Voir "Rapport annuel 2003", Reporters sans frontières, Mauritanie, 2 mai 2003. Il faut souligner l'absence de définition concrète de "l'atteinte aux principes de l'Islam ou à la crédibilité de l'État", ce qui permettait une interprétation très étendue par les autorités.

⁸⁶ Voir "Reconnaissance officielle de l'AEPI à Nouakchott", Panapress, Nouakchott, 23 octobre 2005.

⁸⁷ Moussa Ould Ahmed, du *Calame*, voir plus haut.

⁸⁸ Bien que, depuis le putsch, des leaders politiques de toutes tendances soient régulièrement invités dans les médias, ce qui constitue une avancée par rapport à la période Ould Taya. Voir "Le printemps de la presse", *L'Intelligent Jeune-Afrique*, 15 janvier 2006.

⁸⁹ Les recommandations n'ont toujours pas été rendues publiques. Certaines informations sur les principales recommandations sont sorties de manière informelle dans la presse. Il s'agit principalement de la dépenalisation des délits de presse ainsi que de la suppression des dispositions portant obligation du dépôt légal et autorisant la censure. Voir "Vers la dépenalisation des délits de presse", Panapress, Nouakchott, 22 mars 2006.

⁹⁰ Si l'on excepte de timides initiatives en avril 2005, quand le Premier Ministre a reçu les leaders des principaux partis d'opposition et un parti de la "majorité présidentielle", le RDU, a organisé une rencontre de partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition, le Forum des Valeurs Démocratiques et de la Citoyenneté. Voir "Le dialogue à petits pas: les chefs des partis politiques chez le Premier Ministre", *Nouakchott Info*, Nouakchott, 4 avril 2005; et "Forum des valeurs démocratiques et de la citoyenneté: une déclaration finale après deux jours de débats", *Nouakchott Info*, Nouakchott, 14 avril 2005.

⁹¹ Voir "La transition écourtée de cinq mois" Agence France-Presse, Nouakchott, 11 novembre 2005.

⁹² Entretien de Crisis Group avec un membre de la CENI ayant désiré garder l'anonymat, 19 décembre 2005.

figure d'une élection présidentielle précèdent toutes les autres, il y aurait eut un mécanisme de ralliement au parti du président pour toutes celles qui suivraient. L'option retenue permet l'incertitude et donc garantit, d'une certaine manière, un parlement et des conseils municipaux davantage pluralistes.

Ensuite, le CMJD adoptait le 8 novembre une ordonnance instituant une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)⁹³ et en définissant le fonctionnement, notamment le type de rapport avec les autres institutions de l'État. Selon l'ordonnance, la CENI est une "autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et composée de quinze personnalités indépendantes, reconnues pour leur intégrité morale, leur neutralité, leur honnêteté intellectuelle et leur impartialité".⁹⁴ La mise en place de la CENI a été bien accueillie tant dans la classe politique que dans l'opinion publique. Ses membres, en particulier, sont considérés comme des personnes intègres, et aucune voix n'a pour l'instant douté de son indépendance. Cette institution doit être, pour avoir les moyens de son indépendance, soutenue par des partenaires internationaux. En ce sens, l'initiative de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) de soutien matériel de la CENI⁹⁵ est positive et mériterait d'être imitée par les autres partenaires de la Mauritanie.

La création de cette institution a été accompagnée de la mise à jour du fichier d'État Civil⁹⁶ censé permettre aux personnes non prises en compte par le recensement administratif de 1998 de se doter de papiers d'identité et d'être inscrites à l'État civil. Cette action est le préalable à tout véritable processus démocratique, puisque sous le régime Ould Taya, l'administration avait coutume d'empêcher l'accès de certains citoyens à des papiers d'identité.

Au total, il y a du côté des autorités une volonté réelle, appuyée par des actions concrètes, d'installation d'institutions démocratiques et transparentes. A travers les témoignages recueillis et la consultation de la presse locale, les partis politiques et l'opinion publique semblent reconnaître et approuver cette dynamique. Les réserves des partis politiques portent plus sur la méthodologie adoptée, un manque de réelle concertation pour certaines

décisions, que sur une insincérité des nouvelles autorités. A ce titre, le 9 janvier 2006, le gouvernement rencontrait un collectif de neuf partis politiques qui lui faisaient part de leurs revendications, dont les principales étaient:

- ❑ la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre les autorités et les partis politiques;
- ❑ la diminution de l'implication de la société civile – c'est-à-dire essentiellement des ONG des droits de l'homme et de promotion de la démocratie ainsi que les syndicats et les associations représentant les victimes de l'ancien régime – dans le processus, car elle doit être, selon ces partis, "apolitique"⁹⁷; et
- ❑ un appui technique plus important, et soumis à la concertation, à la CENI.⁹⁸

Les partis politiques vont d'ailleurs se plaindre de plus en plus du manque de concertation. Ainsi, le report du coup d'envoi du RAVEL (Recensement administratif à vocation électorale) a été décidé sans que les partis n'aient été consultés.⁹⁹ La mise en place des commissions régionales et départementales de la CENI ont également été opérées sans consultation avec les partis politiques.¹⁰⁰ De la même manière, les autorités ont décidé sans en avertir les partis politiques que les candidatures indépendantes allaient être autorisées.¹⁰¹

Il est souhaitable que les autorités entendent ces appels car, même animées des meilleures volontés, elles ne peuvent réaliser une transition réussie sans une étroite collaboration avec les partis politiques, futurs acteurs de la vie démocratique post-transition.

A ce titre, il est intéressant de noter la reconfiguration politique en cours, en particulier les difficultés de l'ex parti au pouvoir.¹⁰² Le PRDS traverse en effet une crise

⁹³ Voir "Création d'une CENI en Mauritanie", Panapress, 9 novembre 2005

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Voir "Soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie à la transition en Mauritanie", Communiqué de presse de l'OIF, Paris, 12 janvier 2006.

⁹⁶ Voir "Campagne de mise à jour du fichier d'état civil en Mauritanie", Panapress, Nouakchott, 27 octobre 2005. Cette opération c'est déroulée avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

⁹⁷ Le reproche principal fait à ces associations est de servir de tremplins politiques pour certains de leurs leaders.

⁹⁸ Voir "Mauritanie: le gouvernement rencontre des partis mécontents de la transition", document de la Convergence Républicaine pour l'Instauration de la Démocratie en Mauritanie (CRIDEM), www.cridem.org, 9 janvier 2006.

⁹⁹ Ce recensement connaît des problèmes, tant à cause de soucis d'organisation que de stratégies de certains citoyens de tenter de se faire enregistrer en plusieurs lieux.

¹⁰⁰ Voir Ba adama moussa: "Transition politique: la machine est grippée", *Le Calame*, n°520, Nouakchott, 4 janvier 2006.

¹⁰¹ Dans une interview au journal *Le Calame*, Mustapha Ould Abdeirrahmane, président du parti nommé le Renouveau Démocratique, affirme que cette décision allait dans le mauvais sens car elle favorisait les candidature locales et le tribalisme. Voir "Les candidatures indépendantes ne sont pas une bonne chose dans l'état actuel", *Le Calame*, n°522, Nouakchott, 25 janvier 2006.

¹⁰² Voir "Vers une mise sous séquestre des biens du PRDR (ancien PRDS)", Panapress, Nouakchott, 30 octobre 2005.

aigüe depuis octobre 2005. Lors du congrès du 21-23 octobre 2005, le parti changeait de nom pour devenir le Parti Républicain et Démocratique pour le Renouveau (PRDR) et voyait une partie de ses cadres du courant dit "réformiste" quitter la formation. Cette fracture s'est accompagnée, quelques jours après la fin du congrès, d'une demande de la part de plusieurs cadres restés au sein du parti de mise sous séquestres des biens du parti par les autorités, pour dénoncer leur appropriation par certains de ses dirigeants. Depuis lors, la presse locale enregistre très régulièrement des défections de cadres du PRDR. Cette évolution est un signe positif, en ce sens que le PRDS était entièrement dévoué à l'ancien président, totalement gangrené par le clientélisme et vivait des subventions de l'État ou des groupes oligarchiques qui lui sont liés.

Les malheurs de l'ex-parti d'État – véritable machine à gagner les élections de la période Ould Taya – apparaissent comme un gage que le nouveau pouvoir ne compte pas participer à la vie politique au delà de la période de transition. Il est encore difficile d'évoquer autour de quels pôles ou de quels partis se recomposera le paysage politique, mais il y a, depuis novembre, une certaine dynamique autour du leader du RFD (Ahmed Ould Daddah), ainsi qu'autour de l'UFP, du parti fondé en décembre 2005 par quelques Cavaliers du Changement, et de certains cadres démissionnaires du PRDS issus de la tendance "réformateurs",¹⁰³ le Parti pour la Refondation et la Renaissance.

C. LES DOSSIERS QUE LE POUVOIR DE TRANSITION NE DEVRAIT PAS NEGLIGER

L'arrivée prochaine de revenus pétroliers risque d'accroître les conflits entre groupes oligarchiques et les tendances mafieuses au sein de la classe politique comme cela a pu être observé dans d'autres pays africains producteurs de pétrole. Déjà, l'arrestation mi-janvier 2006 de l'ex-ministre du pétrole, Zeidane Ould Hmaidah,¹⁰⁴ pour avoir

favorisé certaines sociétés pétrolières étrangères dans les négociations sur la fixation de l'avenant reçu par l'État mauritanien (après avoir été corrompu) suggère que ce secteur d'activité est également touché. L'un des plus grands défis que le pouvoir de transition et de son successeur auront à relever sera de lutter contre la corruption qui gangrène l'économie mauritanienne et de restaurer l'autorité de l'État dans le domaine économique et dans le contrôle de son territoire.

Quelques axes devront être en particulier favorisés. Le flou qui préside actuellement à l'obtention du marché de distribution des hydrocarbures sur le territoire mauritanien¹⁰⁵ illustre deux problèmes majeurs: d'abord, l'existence de sociétés ayant le monopole d'importation et/ou de distribution de certains produits, phénomène particulièrement dommageable, car l'absence de concurrence contribue à maintenir des prix très élevés sur le marché intérieur, y compris en ce qui concerne les produits de première nécessité; ensuite, le fait de favoriser la corruption et les relations incestueuses entre économie et décideurs politiques. Un effort particulier devra donc être mené sur la transparence de l'obtention des marchés publics. Ce pourrait être l'une des priorités de l'Inspection Générale de l'État (IGE) récemment créée. En ce sens, les engagements pris par les autorités de transition (la création de l'IGE,¹⁰⁶ l'augmentation du salaire des fonctionnaires,¹⁰⁷ ratifications de conventions internationales sur la

mars, le Premier Ministre a annoncé: "J'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que ce différend a été réglé par la voie de la négociation. Le gouvernement et la société Woodside ont conclu un protocole d'accord qui inaugure un partenariat privilégié, durable et équilibré". Voir "Mauritanie-Woodside-dénouement d'un différend: Le premier ministre informe les représentants des partis politiques du dénouement du différend qui existait entre notre pays et la société Woodside", AMI, Nouakchott, 30 mars 2006; et "Resolution of Mauritanian Dispute", déclaration de la société Woodside, 31 mars 2006. Le ancien ministre du Pétrole a été libéré le soir du 31 mars après une amnistie décrétée le même jour par le CMJD réuni sous la présidence du Colonel Ely Ould Mohamed Vall; voir "Le pouvoir gracie les personnes impliquées dans l'affaire des contrats conclus avec Woodside", MAP, 31 mars 2006.

¹⁰⁵ Le marché avait été initialement attribuée à la société espagnole Vittol mais lui a été rapidement retiré, pour non respect des termes de l'appel d'offre. Le motif invoqué fut que la société devait mettre en place des stocks de sécurité de carburant dans les ports de Nouakchott et de Nouadhibou, dans un délai d'un mois après la signature du contrat. Les autorités mauritaniennes ayant rompu le contrat quelques jours seulement après la signature, ce motif n'est toutefois guère crédible.

¹⁰⁶ Voir "Création d'une Inspection générale de l'État contre les abus de gestion financière", Xinhua, 21 septembre 2005.

¹⁰⁷ Voir "Le Président du CMJD annonce une augmentation appréciable des salaire des fonctionnaires et agents de l'État", AMI, Nouakchott, 27 décembre 2005.

¹⁰³ Comme Ahmed Ould Lafdal, l'un des leaders de cette tendance ayant quitté le PRDS.

¹⁰⁴ Voir "L'ancien ministre du Pétrole écroulé a porté 'un grand préjudice aux intérêts du pays'", *Les Echos*, Nouakchott, 20 janvier 2006. "Accusé d'avoir modifié les avenants des contrats pétroliers signés avec les compagnies pétrolières internationales sans en aviser quiconque....Le rapport de la commission est pour le moins accablant: onze irrégularités dont, entre autres, la réduction des impôts et avantages, la diminution de la part de l'État et la suppression de la clause de garantie de bonne fin, l'un des rares moyens de pression dont disposerait un pays producteur de pétrole contre les firmes exploratrices". Voir "Mauritanie: Ould Hmaidah arrêté", *Aujourd'hui le Maroc*, Casablanca, 20 janvier 2006; "Woodside: Un contentieux très médiatisé", *L'Intelligent Jeune Afrique*, 26 mars 2006. Le 30

corruption,¹⁰⁸ l'arrestation de fonctionnaires corrompus) apparaissent comme des signes encourageants.

Cela étant, le pouvoir devra continuer ses efforts, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'opacité des comptes publics. Ces problèmes récurrents ont conduit le Fonds Monétaire International en décembre 2005, à reporter l'annulation de la dette de la Mauritanie à cause de la livraison régulière, par ce pays, de chiffres truqués. Enfin, le pouvoir devra restaurer l'autorité de l'État en lançant une lutte contre les trafics qui ont augmenté de manière spectaculaire pendant l'ère Ould Taya, en particulier celui de cigarettes qui traverse le territoire mauritanien et qui favorise la présence d'un grand banditisme armé dans la partie nord du pays.

Ces pratiques n'avaient pu se développer sans la complicité active de certains personnages présents dans les plus hautes sphères du pouvoir. C'est pourquoi le pouvoir de transition devra contrôler plus systématiquement l'activité du corps des douanes. Un contrôle rigoureux (à la prise comme à la sortie du poste) du patrimoine du personnel politique et des cadres de la haute administration devrait également être institué.

Le très complexe et douloureux dossier négro-africain ne pourra à l'évidence être réglé par le pouvoir de transition. Toutefois, sans reconnaissance officielle du préjudice subi par la communauté négro-africaine, victime des "événements de 1989" et de la période d'exception qui a suivi pendant deux ans, la profonde fissure de l'unité nationale sera difficile à résorber. Ould Taya avait fait adopter une amnistie protégeant les responsables des exactions (tortures, assassinats, mauvais traitements, menaces, contraintes à l'exil) et a rejeté toutes les revendications, proposant aux réfugiés un retour individuel et sans dédommagement ni reconnaissance de leur statut de victime.¹⁰⁹ Le putsch du 3 août a évidemment réveillé les demandes et attentes liées à ces événements.

L'ensemble de l'opposition (intérieure et extérieure) a souligné l'importance et l'urgence toute particulière à donner à ce sujet. Abdoul Lo Gourmos' inquiétait que le nouveau pouvoir, presque un mois après le putsch, n'aborde pas le problème des atteintes graves aux droits de l'homme de la période Ould Taya.¹¹⁰ Selon lui, l'un des principaux risques de la transition est que le pouvoir ne sache pas entendre et encore moins répondre aux grandes attentes du pays.

Or, force est de constater la frilosité des déclarations des autorités sur ce sujet. Le 10 octobre, Ely Ould Mohamed Vall évoquait implicitement la possibilité d'un retour des réfugiés se déclarant "prêt à ouvrir les bras à tout Mauritanien se trouvant à l'extérieur".¹¹¹ Le Premier Ministre Ould Boubacar¹¹² était encore plus lapidaire en affirmant que rien ne s'opposait au retour de Mauritanien, propos qui reprenaient ainsi les thèmes du discours officiel du pouvoir pendant la période Ould Taya.¹¹³ De plus, en visite officielle à Dakar, le chef de l'État mauritanien refusait le terme de "réfugiés" lors d'une conférence de presse: "Je ne pense pas qu'il y ait des réfugiés mauritaniens au Sénégal, les deux peuples sont tellement imbriqués que ce terme est inapproprié. Certaines personnes se réclament de la nationalité mauritanienne. S'il s'agit effectivement de Mauritanien, alors c'est un problème mauritanien qui doit être réglé en dehors de toute ingérence".¹¹⁴

Une reconnaissance du préjudice subi, par des gestes symboliques ou des propos de la part des autorités, est capitale pour renforcer la cohésion et l'unité du pays. De même, il faudrait répondre concrètement aux revendications concernant les listes électorales, les habitants du sud faisant part d'un blocage systématique de leur demande d'inscription.

¹⁰⁸ La Mauritanie a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI) en septembre 2005. Elle a adopté le 4 janvier 2006 un projet d'ordonnance visant la ratification de la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la corruption et, le 11 janvier, un projet d'ordonnance de ratification, la Convention de l'Union africaine (UA) pour la prévention et la lutte contre la corruption, voir "Ratification de la Convention de l'UA sur la lutte contre la corruption", in *Nouakchott Info*, 13 janvier 2006. En mars 2006, les autorités mettaient en place un Comité pour la transparence de la gestion des revenus pétroliers. Voir "La Mauritanie va créer un Fonds des recettes tirées du pétrole", *Panapress*, 16 février 2006.

¹⁰⁹ Voir le document: "Communications introduites contre la République Islamique de Mauritanie, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)", Alger, 11 mai 2000.

¹¹⁰ Entretien de Crisis Group, op. cit, 26 août 2005.

¹¹¹ Voir "Mauritanie – Réfugiés au Sénégal: Le colonel Vall évoque la possibilité de leur retour", *Le Quotidien*, Dakar, 10 octobre 2005.

¹¹² Voir "Ould Boubacar et les questions qui fâchent", E-Mauritanie, Nouakchott, 15 octobre 2005.

¹¹³ Ce discours disait en substance qu'il n'y a pas de réfugiés et que tout Mauritanien vivant à l'extérieur était le bienvenu en Mauritanie. Ce qui consistait en fait à nier l'existence de réfugiés, dont un grand nombre a perdu ou s'est fait confisquer ses papiers lors de leur départ forcé.

¹¹⁴ Voir "Déclaration du président Ould Vall à Dakar, Une ONG exprime sa déception", *Sud Quotidien*, Dakar, 9 mars 2006.

III. RÉACTIONS INTERNATIONALES ET IMPLICATIONS RÉGIONALES

Le Colonel Ely Ould Mohamed Vall a tenu à rassurer à la fois les pays voisins et les principaux partenaires de la Mauritanie en recevant dans les jours qui ont suivi le putsch leurs ambassadeurs ou émissaires.

La condamnation quasi-unanime de la forme qu'avait pris le changement de pouvoir a rapidement laissé percer de nombreuses nuances. Un certain nombre de pays avaient condamné vivement le putsch, aux premiers rangs desquels la Tunisie, le Nigeria, les Comores et les États-Unis, avant de se raviser.¹¹⁵ Parmi ceux-ci, les États-Unis ont même brièvement exigé le retour à l'ordre constitutionnel; depuis, ils ont suspendu la coopération militaire, l'accord économique préférentiel AGOA (African Growth and Opportunity Act), et la majeure partie de l'assistance non-humanitaire,¹¹⁶ demandant la tenue d'élections libres et l'avènement d'un gouvernement civil élu. Ils ont en particulier suspendu¹¹⁷ la participation de la Mauritanie à la Trans-Saharan Counterterrorism Initiative (TSCTI).¹¹⁸ Cela étant, des contacts ont été établis, notamment la visite du 7 au 9 février 2006 d'une délégation américaine dirigée par M. Bobby J. Pittman, premier adjoint du Sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires Africaines, dans laquelle se trouvaient aussi des responsables du ministère de la Défense et du congrès.¹¹⁹ Les États-Unis soutiennent désormais le processus et se sont même engagés à verser une aide à la CENI, conditionnant cependant leur coopération au respect des engagements démocratiques pris par les autorités.

Les réactions, tant dans le monde arabe qu'en Afrique de l'ouest, soulignaient également que le coup d'État s'était déroulé sans effusion de sang, qu'il avait été bien accueilli

¹¹⁵ Voir "Mauritania Must Show Commitment to Constitutional Rule", Département d'État américain/Programmes internationaux d'informations, 10 août 2005.

¹¹⁶ Voir "Mauritanie – USA: est-ce la nouvelle lune de miel?", *Authentique Quotidien*, n°255, Nouakchott, 13 février 2006.

¹¹⁷ Voir General James L. Jones, "U.S. Military Missions in Africa", Commission sénatoriale chargée des relations étrangères (USA), 28 septembre 2005, [http://www.senate.gov/~foreign/testimony/2005/Jones Testimony050928.pdf](http://www.senate.gov/~foreign/testimony/2005/Jones%20Testimony050928.pdf).

¹¹⁸ Ambitieux programme de coopération militaire américaine alliant les pays sahéliers (Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger et Tchad) à des pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), la TSCTI, dont le budget s'élève à 125 millions de dollars par an, a officiellement débutée en juin 2005. Son objectif est d'empêcher l'établissement de bases terroristes en Afrique. Il est également prévu de lutter contre les trafiquants qui oeuvrent dans les marges sahariennes, ce qui devrait permettre aux pays sahéliers de renforcer les contrôles de leurs territoires.

¹¹⁹ Ibid.

par l'opinion publique mauritanienne et qu'il pourrait permettre de débloquer une situation interne très tendue. La presse des pays d'Afrique de l'ouest soulignait que le président déchu était un homme raciste qui avait déporté de nombreux citoyens de son pays et avait quitté la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'Union Africaine (UA) adoptait une position à peu près similaire, condamnant de prime abord le putsch mais changeant d'avis consécutivement à la visite à Nouakchott, le 9 août, de la délégation de l'UA,¹²⁰ qui se déclarait "rassurée" par les nouveaux dirigeants.¹²¹ Néanmoins, l'UA décidait d'exclure le pays en attendant le retour à un régime légitimement élu, conformément à ses statuts. Après la visite de l'envoyé spécial de l'UA, M. Vijay S. Makhan, le 29 octobre 2005, ce dernier a fait part de l'intérêt porté par son organisation au processus en cours dans le pays et la disponibilité de l'UA pour le soutenir.

La réaction de la France, l'ancienne puissance coloniale, fut une condamnation sur la forme et une grande discrétion,¹²² qui cachait en réalité une certaine satisfaction liée au départ d'Ould Taya, avec qui les relations s'étaient beaucoup refroidies depuis l'affaire Ely Ould Dah.¹²³ C'est d'ailleurs depuis cet épisode que la Mauritanie a noué des relations plus substantielles avec les États-Unis, notamment en matière de défense.

L'Union Européenne a condamné le putsch, déclarant qu'elle observerait le comportement du nouveau pouvoir avant de décider si elle continuerait les programmes de coopération en cours avec Nouakchott, en particulier les accords ACP-UE,¹²⁴ qui conditionne un certain nombre d'aides. Conformément à l'article 96 de la convention de Cotonou, une délégation mauritanienne s'est rendue à Bruxelles pour rencontrer des représentants de l'Union Européenne ainsi que le président du groupe ACP. Cette délégation composée de quatre ministres ainsi que de plusieurs leaders de partis politiques désirait prouver que le pouvoir de transition à Nouakchott s'était résolument engagé dans un retour à la légalité institutionnelle dans

¹²⁰ Voir "Le nouveau gouvernement comportera 24 membres", Agence France-Presse, Nouakchott, 10 août 2005.

¹²¹ Voir dépêche IRIN, op. cit.

¹²² Paris "rappelle sa position de principe qui condamne toute prise de pouvoir par la force et appelle au respect de la démocratie et du cadre institutionnel legal". Radio France Internationale, 4 août 2005.

¹²³ Voir supra.

¹²⁴ Accords commerciaux et de développement liant l'Union Européenne (UE) et 70 pays ACP (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Selon les différentes conventions signées (Conventions de Lomé et de Cotonou), si des dirigeants s'emparent illégalement du pouvoir, cela peut entraîner une suspension des accords liant l'UE avec le pays concerné.

des délais raisonnables et que, durant la période de transition, les autorités honoreront les engagements pris par le régime Ould Taya, en particulier dans les domaines de l'État de droit, de la bonne gouvernance et des droits et libertés fondamentales. À l'issue de cette rencontre, les relations avec l'UE étaient en grande partie normalisées. En février 2006, l'UE annonçait qu'elle accordait à la Mauritanie une enveloppe de €6 millions en soutien à la transition démocratique en cours¹²⁵.

De manière globale, les partenaires de la Mauritanie et les observateurs semblent avoir accepté la volonté de retour à l'ordre constitutionnel des nouvelles autorités et la continuité qu'entend donner Ely Ould Mohamed Vall aux orientations internationales de son prédécesseur. Or, comme El Arby Ould Saleck a déclaré à Crisis Group, les positions du nouveau pouvoir ne risquaient pas d'évoluer beaucoup pendant la transition en raison de la fragilité de cette période et des gros problèmes internes à résoudre.¹²⁶

En ce qui concerne l'engagement de la Mauritanie dans la lutte internationale contre le terrorisme, le chef du CMJD a tenu à rassurer ses partenaires et en particulier les États-Unis. Bien que la Mauritanie ait été suspendue de la TSCTI jusqu'à un retour à la légalité constitutionnelle, les autorités se sont engagées à de multiples reprises à maintenir leur engagement dans la lutte contre le terrorisme. Ely Ould Mohamed Vall a également tenu à maintenir une relation forte avec Israël, dont des représentants se sont dits étonnés par l'attitude positive du nouveau pouvoir.¹²⁷

Sur d'autres sujets d'importance pour le pays, la continuité semble également prédominer. Considéré proche du Maroc, Ely Ould Mohamed Vall devrait maintenir le rapprochement avec Rabat. Ayant effectué sa formation militaire à l'Académie militaire de Meknès, il appartient à une tribu, les Ouled Bou Sba, présente à la fois au Maroc, au Sahara occidental, en Mauritanie et au Sénégal et réputée proche de Rabat. Ces deux particularités du nouvel homme fort ne le déterminent pas à développer une politique déséquilibrée dans le dossier du Sahara mais il n'a échappé à aucun observateur que son premier hôte officiel, le lendemain du putsch, fût l'envoyé spécial de Mohamed VI, Yassine Mansouri. De plus, l'un des officiers supérieurs qui a décliné la participation au putsch, le colonel Sidi Ould Riha, alors chef d'État-Major de la

gendarmerie, a été mis en résidence surveillée puis élargi en septembre pour être mis en retraite anticipée.¹²⁸ Or, cet officier supérieur était notoirement proche des Sahraouis, et cette mise à l'écart peut être interprétée comme une perte d'influence de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Enfin, le pouvoir de transition a continué la politique de son prédécesseur de rapprochement économique et de coopération avec le Maroc en signant avec le royaume une convention et deux mémorandums d'entente relatifs à la coopération dans les domaines de l'eau potable, de la pêche maritime et du développement agricole le 21 novembre 2005.

Cela dit, les déclarations d'Ely Ould Mohamed Vall sur le dossier du Sahara occidental ont été pour l'instant plutôt modérées et attentives de sorte à ne froisser aucun de ses partenaires. Il semble conscient que tout déséquilibre sur ce dossier recèle un important potentiel de tensions internes. Ainsi, la série d'accords signée en mars 2006 avec l'Algérie, dont les deux plus significatifs sont des accords sur les hydrocarbures et le projet de construction d'une route reliant Tindouf à Choum,¹²⁹ qui offrira un débouché de l'Algérie sur l'Atlantique, procède de la volonté d'Ely Ould Mohamed Vall d'équilibrer sa politique étrangère.

De plus il a développé depuis janvier 2006 une activité diplomatique importante: visite à Banjul, au Qatar, à Dakar, réception du président malien Amani Toumani Toure et du président burkinabé Blaise Compaoré¹³⁰ et de nombreuses délégations.

Le nouveau pouvoir devra se prononcer sur le positionnement vis-à-vis de l'Afrique de l'ouest. Son prédécesseur avait remis en cause la doctrine de Mokhtar Ould Daddah, qui affirmait que la Mauritanie était un trait d'union entre l'Afrique du nord et l'Afrique sub-saharienne et que tout déséquilibre dans ce positionnement aurait des conséquences internes évidentes. Malgré ce slogan, Mokhtar Ould Daddah initiera des réformes d'arabisation de l'enseignement et rapprochera la Mauritanie de l'Afrique du nord (tout en gardant d'excellentes relations avec les pays d'Afrique de l'ouest). Ce tropisme arabe sera l'un des axes de la politique extérieure auquel Ould Taya donnera un élan particulier en quittant la CEDEAO en 2000,¹³¹ symbole retentissant de l'éloignement avec ses

¹²⁵ L'UE rejoint ainsi le cercle des donateurs avec l'OIF, les États-Unis, et l'Allemagne à travers la Fondation Friedrich Ebert.

¹²⁶ Entretien de Crisis Group, Paris, 10 août 2005; El Arby Ould Saleck est chercheur indépendant en sciences sociales et militant de la cause haratine.

¹²⁷ Entretien de Crisis Group avec un diplomate israélien, Washington, mars 2006.

¹²⁸ Voir "Le Polisario perd ses appuis en Mauritanie", *Maroc-Hebdo*, n°664, Rabat, 9 septembre 2005.

¹²⁹ Voir "L'Algérie aura accès à l'Atlantique", *algerie-dz.com*, 20 mars 2006.

¹³⁰ Cette visite du président burkinabé est importante car la Mauritanie et le Burkina Faso étaient en grand froid depuis qu'Ould Taya avait accusé Blaise Compaoré d'avoir accueilli les Cavaliers du Changement sur son territoire, après leur putsch manqué à Nouakchott en juin 2003.

¹³¹ Le pays continue de participer aux travaux d'organisations communes avec ses voisins du sud telles que l'Organisation

voisins africains, d'autant plus que, concomitamment, le pays s'ancrait résolument au monde arabe à travers sa présence dans l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et sa participation au dialogue euro-méditerranéen conduit par l'OTAN. Ould Taya était d'ailleurs particulièrement peu apprécié des populations (et des dirigeants) des pays africains voisins car, depuis les événements de 1989, la Mauritanie était devenue pour eux le "second pays de l'apartheid".¹³² Ely Ould Mohamed Vall devra trouver un nouvel équilibre sur ce sujet, qui comporte d'évidentes résonances internes.

IV. CONCLUSION

Le putsch du 3 août 2005 s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs, aux temporalités différentes: un régime finissant particulièrement impopulaire, tant pour ses atteintes répétées aux droits de l'homme que pour sa corruption, l'inéquitable distribution des richesses ainsi que sa coopération avec les États-Unis et Israël; une lutte des groupes oligarchiques proches du pouvoir de plus en plus difficilement arbitrée par Ould Taya et qui s'exacerbait avec les enjeux pétroliers; la paupérisation de l'armée au détriment de quelques unités d'élites proches du président, qui avait provoqué une vraie fracture au sein de l'appareil militaire, comme l'a prouvé la tentative de putsch de juin 2003, initiée par des officiers exclus de l'armée ou appartenant à des unités peu favorisées par le régime. L'attaque de Lemgheity, vu les zones de mystères qui l'entourent, a exacerbé le climat d'insécurité et de tension extrême (tentatives de coup d'État, arrestations d'hommes politiques et des islamistes, menace des Cavaliers du Changement) qui s'est progressivement installé durant les dernières années du régime Ould Taya.

Face à une situation politique bloquée, où le président était particulièrement sourd aux voix discordantes, y compris dans son propre camp, ce coup d'État d'août 2003, sans effusion de sang, a permis d'apaiser les tensions et les fractures de la société. Mais il a également, pour l'instant, permis d'éviter des changements plus profonds tel que la remise en cause des intérêts de certains groupes oligarchiques.

Le pouvoir de transition aura évidemment intérêt, pour se crédibiliser et légitimer son action, à ne pas ignorer les dossiers essentiels, comme par exemple la question des réfugiés et l'extrême concentration des richesses entre les mains des groupes oligarchiques. Il a déjà pris un certain nombre de décisions, opéré des nominations, et mis en place un calendrier électoral qui suggèrent le sérieux de sa volonté d'instaurer la démocratie et de rompre avec certaines habitudes du pouvoir passé (absence de dialogue avec la société civile / corruption endémique / nomination selon des critères non méritocratiques). Néanmoins, le pouvoir de transition devra associer davantage, dans un cadre de négociation soutenu, les partis politiques à la mise en place de la démocratie.

Quant à la communauté internationale, gênée par un putsch qui crée un inconfortable précédent, mais conscient de l'amélioration potentielle qu'il représente, il doit désormais veiller avec vigilance au respect des engagements des autorités de transitions, mettant l'accent sur le calendrier électoral et sur la non-participation des auteurs du putsch à toute élection à venir. Il en va de la crédibilité même de l'engagement à soutenir la démocratie et à refuser, en

pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ou le Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

¹³² Formule utilisée à l'origine par les Forces de Libération de l'Africain Mauritanien (FLAM), mouvement d'opposition interdit, qui a été reprise à l'étranger.

principe, tout coup d'État militaire. La communauté internationale doit aussi soutenir plus vigoureusement le processus de transition démocratique, en particulier en aidant (formation, financement, don de matériel) la CENI, garante de la transparence des futures élections et du travail préalable à l'organisation de ces élections (recensement électoral et mises à jour des listes électorales).

Surtout, le nouveau pouvoir devra montrer qu'il n'est pas la prolongation de l'ancien système affublé d'un nouveau

masque. La période qui s'ouvre, même si le nouvel homme fort semble contrôler les leviers du pouvoir, sera à l'évidence délicate sinon périlleuse et marquée par l'instabilité d'une inévitable recomposition politique. Cette fragilité ne saurait justifier l'attribution d'actes et de symboles très attendus par la société mauritanienne.

Le Caire/Bruxelles, le 24 avril 2006

